



Vente et achat de terrain mairie-particulier

Par **gonzo**, le **25/06/2009** à **15:03**

Bonjour,

Nous avons acquis un terrain il y a deux mois pour y faire construire notre maison (sommes aux fondations). Nous avons un servitude d'accès pour rentrer sur notre terrain car la mairie a fait prehomption sur le devant de notre parcelle car elle avait un projet de giratoire.

Pour des raisons finncièrès, ce projet est tombé à l'eau car la mairie n'a même pas 1/3 de la somme et se dirige vers des ralentisseurs.

Par contre, la mairie se retrouve avec un terrain de 495m2, qu'elle ne peut entretenir car elle n'a pas d'employés faute de revenus (commune de 150 habitants) et qui lui a été concédé gratuitement par le propriétaire.

Nous avons demandé à la mairie la possibilité de récupérer la moitié de ce terrain , car de ce découpage nous avons un arrondi sur toute l'entrée de la maison et pas évident pour y faire notre clôture.

La mairie vient de nous avertir qu'elle voulait nous laisser 285m2 à 16euros le m2. Sachant, qu'elle a eue gratuitement ce terrain, a t-elle le droit de nous en demander 16 euros?

Nous voulions le racheter à 8 euros maxi car ce terrain ne peut servir à personne hormis à nous.